

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LA FORMATION EN BILAN DE COMPÉTENCES

### Désignation

La société **PARTAGE ET COMPÉTENCES** est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au **16 RUE DE LA SIRENE 44300 NANTES**, SIRET 911 800 654 00012, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 52440970844 auprès de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Pays de La Loire (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

**PARTAGE ET COMPÉTENCES** met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises, en Pays de la Loire, Bretagne et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par **PARTAGE ET COMPÉTENCES** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### Accessibilité de la prestation

La participation du bénéficiaire au bilan de compétences s'inscrit dans le cadre prévu par les Articles 6312-1 et 6312-2 du code du travail.

Les bilans de compétences sont accessibles à tous sans prérequis.

Les personnes en situation de handicap sont invité à prévenir l'organisme de formation au plus tôt afin de mettre en place une adaptation spécifique lors à l'accompagnement.

### Devis, convention et certificat

Pour chaque formation, **PARTAGE ET COMPÉTENCES** s'engage à fournir un devis et/ou une convention de formation professionnelle au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une feuille d'émargement sera signée tout au long de la formation. A l'issue de la formation, **PARTAGE ET COMPÉTENCES** remet un certificat de réalisation de la formation au client.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes. Un acompte de 30% est demandé à la commande et le solde est à régler à réception de facture, à la fin de l'exécution de la prestation (ou au plus tard 3 mois après le commencement de la prestation en cas de formation longue).

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard égales au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix

sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En cas de retard de paiement lors d'une transaction entre professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement s'ajoutera automatiquement aux pénalités de retard. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée. C'est notamment le cas pour le recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure.

### Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Dans le cas où **PARTAGE ET COMPÉTENCES** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

- ✓ Lorsque le bilan de compétences est financé par le CPF du bénéficiaire ou par un cofinancement CPF-Pôle emploi, il est facturé via la plateforme Mon Compte Formation à la fin de l'action de formation.
- ✓ Lorsque le bilan de compétences est financé par l'entreprise à l'intention de son salarié, une convention tripartite est signée par les parties concernées. La facture sera émise à l'entrée en formation pour versement d'un acompte de 30%. Le solde sera dû à la fin de la formation.
- ✓ Lorsque l'entreprise souhaite faire financer le bilan de compétences par son OPCO, elle s'engage à faire les démarches nécessaires pour le montage du dossier, ainsi que pour l'obtention du règlement. En cas de non-paiement de l'OPCO pour quelque raison que ce soit, l'entreprise sera redevable de l'intégralité de la prestation qui lui sera alors facturée.

### Conditions de report d'une séance de formation

Le report d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 7 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute demande de report doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse [contact@partageetcompetences.fr](mailto:contact@partageetcompetences.fr).

### Dédommagement, réparation ou dédit en cas d'annulation ou d'interruption de la formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation de la part de l'organisme de formation, **PARTAGE ET COMPÉTENCES** remboursera au bénéficiaire de la formation les sommes indûment perçues de ce fait.

En cas de cessation anticipée de la prestation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le bénéficiaire pour un autre motif que la force majeure dûment

reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de bilan de compétences est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### **Non-réalisation de prestation de formation**

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou en cas de force majeure, **PARTAGE ET COMPÉTENCES** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation de la part de l'organisme de formation, **PARTAGE ET COMPÉTENCES** remboursera au bénéficiaire de la formation les sommes indûment perçues de ce fait.

### **Sous-traitance**

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

### **Condition de participation formation présentielle**

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur de **PARTAGE ET COMPÉTENCES**, joint à l'avis d'admission.

Si la formation se déroule hors des locaux de **PARTAGE ET COMPÉTENCES** les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de **PARTAGE ET COMPÉTENCES**. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Protection des données personnelles**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à **PARTAGE ET COMPÉTENCES** sont utilisées exclusivement pour le traitement de l'inscription et le suivi de la formation.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de

rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En saisissant ses informations et ses coordonnées sur le site internet de **PARTAGE ET COMPÉTENCES**, le client reconnaît accepter recevoir des informations/ publications de la part de la société par mail ou téléphone. Il est libre de se désinscrire à tout instant.

**PARTAGE ET COMPÉTENCES** informe le client qu'il peut être effectué sur le site internet un suivi de la fréquentation. Pour cela, recours peut être fait à des outils tels que Google Analytics. Ces données, non nominatives, permettent d'améliorer l'expérience d'utilisation des sites Internet, et personnaliser les sites en fonction des demandes fréquentes des utilisateurs.

### **Communication et publicité :**

Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client et/ou participant consent à ce qu'il puisse être filmé ou photographié durant les formations organisées par **PARTAGE ET COMPÉTENCES**. Il autorise **PARTAGE ET COMPÉTENCES** à faire usage des photographies prises dans le cadre des formations dans sa communication externe (post réseaux sociaux, articles sur le site internet). Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

**PARTAGE ET COMPÉTENCES** se réserve le droit de communiquer sur les prestations réalisées pour le compte de ses clients et de citer ces derniers dans la liste de ses références commerciales. Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **PARTAGE ET COMPÉTENCES** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

En cas de réclamation, veuillez nous solliciter par écrit à l'adresse mail suivante : [contact@partageetcompetences.fr](mailto:contact@partageetcompetences.fr)

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org) ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS

À défaut de résolution amiable, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nantes.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve en passant la commande.